Brullioles

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

Réhabilitation de l'école – partenariat avec le CAUE

- Partenariat avec le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)

La collectivité envisage de réaliser un préau de 150/200 m² qui puisse servir à la fois d'abri pour les enfants mais également pour des manifestations ponctuelles.

Le CAUE propose à la commune d'établir un protocole pour la réalisation d'une étude de faisabilité, la définition des besoins sous la forme d'un cahier des charges et le suivi du projet jusqu'au stade de la consultation d'une équipe d'ingénierie (concours d'architectes avec présentation d'une esquisse). Cette prestation gratuite dans la limite de 8 journées par an est conditionnée à l'adhésion de la commune au CAUE pour un montant de 200 € par an. Les élus approuvent cette démarche et décident d'adhérer au CAUE.

Travaux en cours

- La réfection de la chaussée Rue des Ecoles, l'élargissement à l'intersection du Chemin de Champelus et du Chemin de Montisuel et la réfection de la Rue du Chef de Gare sont en cours de réalisation.
- Les travaux de mise en forme de remblais se sont déroulés en janvier pour le futur aménagement de l'entrée EST du village. Ils ont permis de mieux définir l'espace qui sera dédié au « pumptrack » et d'évacuer tous les matériaux stockés sur le parking de la salle des fêtes.

Extension réseau d'assainissement

Les travaux sont terminés. Nous attendons néanmoins la validation définitive du réseau par le bureau de contrôle LRA dans les prochains jours. Ensuite, nous donnerons l'autorisation aux habitants concernés pour leur raccordement.

Mutuelle communale

Après avoir pris attache auprès de plusieurs communes voisines, Monsieur le Maire propose de retenir la société SOLIMUT en tant que Mutuelle communale. Une convention de partenariat sera conclue entre la commune et SOLIMUT. La municipalité n'est ni souscripteur du contrat, ni assureur et ni financeur, elle joue seulement le rôle d'initiateur et sa responsabilité ne peut être engagée.

SOLIMUT tiendra des permanences à Brullioles pour présenter les différentes formules qu'elle propose. L'adhésion à la mutuelle communale est ouverte à tous. La domiciliation des adhérents est le seul critère retenu ; ils doivent obligatoirement résider sur le territoire de la commune. Nous vous donnerons plus d'informations dans les prochaines semaines.

Personnel communal

- *Garderie périscolaire*

Monsieur le Maire a reçu en 2019 des personnes de l'Association des Parents d'élèves, gestionnaire de la garderie périscolaire, qui lui ont fait part de leurs difficultés à gérer le salaire de l'animatrice. Elles souhaiteraient que cette charge incombe à la commune. L'APE conserverait la gestion des inscriptions et l'acquisition de fournitures créatives et l'abonnement du téléphone. Cette nouvelle charge serait compensée sous la forme d'une contribution d'une mise à disposition de locaux communaux que la commune facturerait chaque trimestre à l'APE. Ce service de garde d'enfants répond parfaitement aux besoins des familles. Malgré la suppression des aides de la caisse d'allocations familiales à compter du 1er janvier 2019, ce service de plus en plus utilisé par les parents d'élèves est pratiquement à l'équilibre financier.

Les élus donnent leur accord de principe pour que le protocole de recrutement de Madame Joëlle AGUADO soit engagé à compter du 1er septembre 2020.

- *Mise en place du RIFSEEP* (régime indemnitaire obligatoire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents)

Le dispositif est centré sur une indemnité principale versée mensuellement, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (ISFE) à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement (CIA).

Une étude a été faite et a mis en avant une dépense supplémentaire annuelle de charges du personnel de 11 000 €.

Le conseil municipal décide de présenter son projet de délibération au comité technique du Centre de gestion du Rhône pour avis. Le Conseil municipal devra délibérer pour valider définitivement ce processus.

Questions diverses

- *Salle des fêtes*

Une table en inox a été mise à disposition dans la cuisine de la salle des fêtes.

Les agents rencontraient des difficultés dans la manipulation du rideau de séparation des deux espaces de la salle des fêtes. La société Algaflex est intervenue afin de résoudre ce problème. Des travaux de préparation ont été réalisés en amont pour leur permettre de mieux accéder à la structure dans le plafond.

- *Dispositif paragrêle*

Le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1er mai 2019 et l'association Paragrêle a été créée pour en assurer le fonctionnement. Ce dispositif est conçu pour protéger les cultures, mais aussi les biens des particuliers et le patrimoine communal. La communauté de communes des Monts du Lyonnais participe à hauteur de 15 000 € par an ; elle demande que les communes membres participent aussi au financement de ce dispositif à hauteur de 0.37 € par habitants. Pour la commune de Brullioles, cette dépense s'élèvera à la somme de 303 €.

- *Fleurissement de la commune*

Les élus donnent leur accord pour que soit menée une étude sur l'évolution du fleurissement (plantes moins gourmandes en eau, etc …). Cette mission sera menée par la société TERIDEAL pour un coût de 2 000 € ht. Elle nous donnera une implantation précise de plantes vivaces suivant les expositions dans les différents massifs du village.

- *Emplacement place PMR (Personne à Mobilité Réduite) devant la salle des fêtes*

Une demande a été faite pour le marquage au sol d'une place de stationnement PMR devant la salle des fêtes.

Ce marquage sera réalisé dans le cadre d'une campagne de reprise de toute notre signalisation horizontale durant l'été prochain.

Achat groupé de fuel

Vous avez **jusqu'au samedi 22 février** pour passer auprès du secrétariat votre commande fuel normal ou de fuel grand froid. Le fournisseur retenu se chargera de contacter directement les personnes inscrites afin de convenir d'un rendez-vous de livraison dans le créneau des dates mentionnées ci-dessous. Le règlement s'effectuera au comptant à la livraison et directement entre la société et le client sans intervention de la mairie.

Dernier délai pour déposer les commandes	Consultation des fournisseurs, commande et confirmation du prix par mail	Livraison
Samedi 22 février	Mardi 25 février	Entre le 26 et 28 février

La prochaine commande aura lieu en juin 2020.

Manifestations à venir

Février 2020		Avril 2020	
Jeudi 20	Cinéma	Jeudi 2	Cinéma
Mars 2020		Dimanche 5	Auto rétro Comité des fêtes
Jeudi 5	Cinéma	Dimanche 12	Fêtes des Classes en 0
Ven. 13, sam. 14 et dim. 15	La Troupe du Pothu -Représentations théâtrales		
Jeudi 19	Cinéma	Jeudi 16	Cinéma
Ven. 20, sam. 20 et dim. 21	La Troupe du Pothu -Représentations théâtrales	Samedi 18	Repas grenouilles du Club du Petit Bois
Dimanche 22	Commémoration du 19 mars 1962		
Vendredi 27	Thé dansant – Comité des fêtes	Dimanche 26	Concours de belote de la société de chasse
Samedi 28	Concert de l'Orphéon		
Dimanche 29	Repas de la société de chasse	Jeudi 30	Cinéma